

COMMUNE DE LONG

Séance du 05 JUIN 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les modifications telles qu'elles viennent de lui être présentées et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

Tirage au sort des jurés d'assises

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier de la Mairie de RUE l'informant du tirage au sort de la Commune de LONG parmi les 49 communes regroupées du canton pour participer à l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises 2026.

Il précise que devront être exclues, en cas de tirage au sort, les personnes qui :

- N'auront pas atteint l'âge de 23 ans au 31/12/2025
- N'ont pas leur domicile ou leur résidence principale dans le département et notamment les français résidant à l'étranger
- Sont rayées de la liste électorale
- Ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou délit

Par ailleurs, les personnes âgées de 70 ans et plus pourront demander une dispense auprès de la Présidente de la Cour d'Appel d'Amiens.

Il est ensuite procédé au tirage au sort des 3 personnes suivantes :

- Monsieur DEMETZ Emmanuel
- Madame FRANQUEVILLE Margaux
- Monsieur BLIN Simon

Délibération n° 41/2025 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire donne connaissance du tableau des agents promouvables par ancienneté à un avancement de grade en 2025 :

Nombre d'agents concernés	Situation actuelle	Proposition d'avancement de grade
1	Adjoint Administratif 17h30/35ème	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe – 17h30/35ème

Monsieur le Maire propose de créer le nouveau grade puis de supprimer le grade actuellement détenu par ces agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} novembre 2025 :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe – 17h30 hebdomadaires
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif – 17h30 hebdomadaires

Monsieur le Maire est autorisé à signer à signer tous documents se rapportant à ces changements.

Point assainissement

- Monsieur le Maire rappelle que la mise en service de la tranche 1 (Rue de la Chasse à Vaches, Rue du 8 mai, Impasse des Jardins, Grande Rue, Rue de l'Abreuvoir) est effective depuis le 19 mai 2025. A ce jour, 10 personnes sur 51 se sont raccordées. Les relevés de compteur sur cette tranche sont en cours.
- Les travaux pour le raccordement du camping ont commencé.
- La tranche 2 est en cours de finition.

Délibération n° 42/2025 : Contractualisation d'une avance de trésorerie pour différé d'encaissement de subventions (station de dépollution)

Dans le cadre des travaux d'assainissement en cours, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une avance de trésorerie va être nécessaire afin de compenser le différé d'encaissement du solde de la subvention de la station de dépollution.

COMMUNE DE LONG

Séance du 05 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 30 mai 2025.

Etaient présents : Jean-Marie PECQUET, Alain COPIN, Aude PETIT, Tanguy LADRIERE, Jean-Pierre VARLET, François BLIN, Nadia GUILBERT, Perrine RETOURNÉ, Francis LÉPINE.

Etaient absents excusés :

Jean-Noël FOSSATI qui a donné pouvoir à Francis LÉPINE

David PERTUÉ qui a donné pouvoir à Nadia GUILBERT

Etaient absents :

Xavier HENRY et Olivier FERREZ.

Tanguy LADRIERE a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 38/2025 : Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2025 de la Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la reprise des résultats reportés doit désormais se faire au centime près. De ce fait, il y a lieu de modifier le montant des excédents de fonctionnement et d'investissement dont les montants ont été arrondis lors du vote du budget primitif 2025.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- Recettes d'investissement – Article 001 – Excédent reporté : + 0.35 €
- Dépenses d'investissement – Art 2131 – Bâtiments publics : + 0.35 €
- Recettes de fonctionnement – Art 002 – Excédent reporté : + 0.39 €
- Dépenses de fonctionnement – Art 61558 – Autres biens mobiliers : + 0.39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les modifications telles qu'elles viennent de lui être présentées et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n° 39/2025 : Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2025 du Camping

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la reprise des résultats reportés doit désormais se faire au centime près. De ce fait, il y a lieu de modifier le montant des excédents de fonctionnement et d'investissement dont les montants ont été arrondis lors du vote du budget primitif 2025 du camping.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- Recettes d'investissement – Article 001 – Excédent reporté : + 0.40 €
- Dépenses d'investissement – Art 2188 – Autres immos corporelles : + 0.40 €
- Recettes de fonctionnement – Art 002 – Excédent reporté : + 0.60 €
- Dépenses de fonctionnement – Art 6063 – Autres fournitures : + 0.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les modifications telles qu'elles viennent de lui être présentées et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n° 40/2025 : Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2025 Eau Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la reprise des résultats reportés doit désormais se faire au centime près. De ce fait, il y a lieu de modifier le montant des excédents de fonctionnement et d'investissement dont les montants ont été arrondis lors du vote du budget primitif 2025 eau et assainissement.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- Recettes d'investissement – Article 001 – Excédent reporté : + 0.72 €
- Dépenses d'investissement – Art 2313 – constructions : + 0.72 €
- Recettes de fonctionnement – Art 002 – Excédent reporté : + 0.37 €
- Dépenses de fonctionnement – Art 6155 – Entretien biens mobiliers : + 0.37 €

COMMUNE DE LONG

Séance du 05 JUIN 2025

Il donne connaissance des propositions financières du Crédit Agricole pour une avance d'un montant de 150 000 € sur 24 mois (taux E3M + 0.85 % soit actuellement 2.91 %) ou sur 36 mois (taux E3M + 0.93 %, soit actuellement 2.99 %).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De retenir la proposition du Crédit Agricole Brie Picardie pour une avance de subvention d'un montant maximum de 150 000 € aux conditions suivantes :
 - o Durée : 36 mois
 - o Index de référence : Euribor 3 mois instantané J-2
 - o Taux : E3M + marge 0.93 %
 - o Périodicité des intérêts : trimestrielle
 - o Remboursement du capital : In Fine
 - o Remboursements anticipés possibles à tout moment sans indemnité
 - o Montant des frais de dossier : 300 €

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant

Délibération n° 43/2025 : Organisation d'un marché de producteurs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le but de soutenir l'agriculture locale, de dynamiser le cœur du village, de favoriser les circuits courts et de renforcer le lien social, la commune souhaite mettre en place un marché estival de producteurs fermiers et d'artisans.

Ce marché se tiendra de début Juillet à début Septembre sur « l'Île de Long », parcelle appartenant au Conseil Départemental située Rue du 8 mai 1945, sous gestion directe de la commune.

Il est proposé de créer officiellement ce marché communal, approuver son règlement intérieur, fixer les conditions de participation des exposants et autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De créer un marché communal estival de producteurs et d'artisans organisé par la commune sur la période allant du 6 juillet 2025 au 7 septembre 2025. Il aura lieu le dimanche matin de 9h30 à 12h00
- Le marché se tiendra sur la parcelle « l'Île de Long » appartenant au Conseil Départemental et située Rue du 8 mai 1945, en conformité avec les règles de sécurité, de salubrité publique et de circulation.
- Le règlement intérieur du marché, annexé à la présente délibération, est approuvé.
- Les exposants seront sélectionnés sur dossier, en priorité parmi les producteurs et artisans locaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire à :
 - o signer les contrats d'occupation d'emplacement
 - o prendre toutes les dispositions nécessaires à l'organisation et au bon fonctionnement du marché
 - o modifier les horaires, dates ou lieux en cas de nécessité (intempéries, travaux...)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Organisation du feu de Saint Jean** : les employés communaux sont en sous-effectif par rapport à l'an dernier (2 personnes de moins), ce qui va impacter le délai de montage du feu. Concernant la réouverture de l'accès à l'Eglise par le porche central, un contact avec l'APAVE a été pris afin de déterminer les possibilités de renforcement au niveau de l'horloge. Pour la circulation, il manque encore quelques bénévoles.
- **Fête locale** : suite aux décisions prises lors du vote du budget (pas de tickets ni de subventions pris en charge par la commune cette année), Monsieur le Maire indique qu'il a pris contact avec les forains pour les informer. Seul le manège enfant n'a pas souhaité s'installer. Le trampoline et la pêche aux canards n'arriveront que le 23/06 car ils seront installés dans leur village jusqu'au dimanche.
- **Chantier SNCF Chaussée du Catelet** : contact sera pris avec les services du Département car le chantier n'a pas été débarrassé entièrement.
- **Paroisse** : Un nouveau prêtre a été nommé pour la Paroisse Notre Dame des Etangs ; il arrivera fin septembre.

COMMUNE DE LONG

Séance du 05 JUIN 2025

- **Rue de la Poissonnerie** : le mur de Monsieur Varlet étant terminé, le caniveau est à refaire. Le devis s'élève à 2 466 € dont 1 000 € seraient pris en charge par la commune, le reste étant réglé par Monsieur Varlet. Le Conseil accepte la prise en charge de cette dépense.
- **Demande de location chalet Hembert** : Monsieur le Maire informe que Monsieur Fossati a fait visiter le chalet dernièrement. Après discussion, il est décidé de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Liste des délibérations :

D38/2025	Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2025 de la Commune
D39/2025	Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2025 du Camping
D40/2025	Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2025 Eau et Assainissement
D41/2025	Modification du tableau des effectifs
D42/2025	Contractualisation d'une avance de trésorerie pour différé d'encaissement de subventions (station de dépollution)
D43/2025	Organisation d'un marché de producteurs